

Les politiques en matière de santé et sécurité agricoles et leur répercussion sur le commerce



L'ACSA

- Qui?
 - L'Association canadienne de sécurité agricole
- Quoi?
 - Éliminer maladies et blessures subies en milieu agricole canadien
- Où ?
 - 5A-1325 Markham Road, Winnipeg R3T 4J6
- Pourquoi?
 - Les statistiques révèlent que le milieu agricole présente des risques
- Comment?
 - Par un financement de quatre ans d'AAC pour s'attaquer aux domaines importants



Les domaines importants de l'ACSA

- Influencer la politique du gouvernement et de l'industrie
- Encourager la collaboration
- Communiquer efficacement
- Avoir des répercussions sur la sécurité agricole
- Agir comme facilitateur et initiateur



Les questions posées

- Quels engagements le Canada a-t-il pris à l'échelle internationale?
- Le Canada respecte-t-il ses engagements?
- Où se situe le Canada relatif à d'autres pays?
et enfin
- Les politiques canadiennes en matière de santé et sécurité agricole relatives aux agriculteurs et aux travailleurs agricoles ont-elles des répercussions sur le commerce?



3 échelons

- Échelle internationale
 - L'OIT
 - L'OMC
 - L'OMS
- Échelle nationale
 - Service Canada (RHDCC)
- Échelle provinciale
 - Sécurité et santé au travail
 - Indemnisation des accidents du travail
 - Normes de travail



À l'échelle internationale



L'OIT

- L'Organisation internationale du travail
- Organisme spécialisé des Nations-Unies, qui cherche à promouvoir la justice sociale et notamment de faire respecter les droits de l'homme et les droits dans le monde du travail
- L'OIT met au point les normes internationales relatives au travail
 - Conventions et recommandations



L'OIT

- La convention, c'est le «quoi»
- La recommandation, c'est le «comment»

L'OIT

- Le Canada a ratifié 12 conventions relatives à l'agriculture
- C182 : les pires formes de travail des enfants
- C184 : la sécurité et la santé en milieu agricole



Convention 182 : les pires formes de travail des enfants

- Ratifiée par le Canada en l'an 2000
- Le terme enfant s'applique à l'ensemble des personnes de moins de 18 ans

Convention 182 : les pires formes de travail des enfants

- Répercussions possibles dans le domaine agricole

Article 3 (d) : les travaux qui, par leur nature ou leurs conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Comment?

PCSBMA

- Programme canadien de surveillance aux fins de lutte contre les blessures subies en milieu agricole
- Un rapport rédigé par le PCSBMA fait état de la situation canadienne relative aux blessures subies en milieu agricole

PCSBMA

- 14,6% des mortalités en milieu agricole sont des enfants de 1 à 19 ans
- 18,7% des hospitalisations à la suite de blessures subies en milieu agricole sont des enfants de 1 à 19 ans

Convention 182

- Les statistiques canadiennes révèlent les risques associés aux enfants en milieu agricole.
- Il y a une obligation morale de réduire ces risques

Convention 184 et Recommandation 192

- Politique nationale sur la sécurité et la santé en agriculture
- Les politiques visent à prévenir les accidents et les atteintes à la santé en éliminant, en réduisant à un minimum les risques en milieu agricole et en les maîtrisant
- Un système d'inspection suffisant et approprié des lieux de travail agricole



Convention 184 et Recommandation 192

- Que les machines, les outils à main, y compris les équipements de protection individuelle, soient conformes aux normes nationales et soient convenablement installés, entretenus et munis de protection
- Les machines et équipements agricoles seront utilisés par des personnes formées et qualifiées



Convention 184 et Recommandation 192

- Autres secteurs protégés
 - Jeunes travailleurs et travaux dangereux
 - Contact avec les animaux et protection contre les risques biologiques
 - Travailleurs temporaires et saisonniers
 - Travailleuses
 - Aménagement du temps de travail



L'OIT

- Membre en bonne et due forme
- Réexaminer périodiquement les politiques internes en matière de santé et sécurité agricoles relatives aux :
 - agriculteurs
 - familles agricoles
 - travailleurs agricoles



À l'échelle nationale



Service Canada (RHDCCC)

- Assurer la représentativité canadienne au sein de l'OIT
- Informer les juridictions compétentes sur le territoire canadien
- Signaler le respect ou le non-respect du Canada d'une optique fédérale



Respect ou non-respect de la Convention 184

- Dans trois provinces, les lois et la réglementation sur la sécurité et la santé ne s'appliquent pas aux travailleurs agricoles
- Aucune disposition expresse relative à la gestion des produits chimiques, à la réaffectation des travailleuses enceintes ou qui allaitent, à la manipulation des animaux et de certains objets, ainsi qu'à la sécurité et l'ergonomie des machines



Recommandation 192

- Dans certaines provinces, la législation et la réglementation ne prévoient pas la mise à disposition de logements et d'équipements de protection sans frais pour les travailleurs



À l'échelle provinciale



Provinciale – Loi sur la santé et la sécurité au travail

- Arrivé 2006, neuf provinces auront des lois qui reconnaît les fermes comme un lieu de travail.



Les répercussions

- À l'échelle internationale
 - L'OIT
 - L'OMC
- À l'échelle nationale
- À l'échelle provinciale



Questions

- Quels engagements le Canada a-t-il pris à l'échelle internationale?
- Le Canada agit-il conformément à la loi?
- Où se situe le Canada par rapport à d'autres pays?

et enfin

- Les politiques canadiennes relatives à la santé et la sécurité des agriculteurs et des travailleurs agricoles peuvent-elles influencer sur le commerce?

Préparé par
Prairie Global Management



Réponses

- Le Canada s'efforce de respecter ses engagements à l'échelle internationale
- Le Canada se compare avantageusement à d'autres pays développés relatif à sa participation comme citoyen du monde par rapport aux organisations internationales : l'OIT, l'OMC et l'OMS
- Les politiques canadiennes en matière de santé et sécurité agricoles relatives aux agriculteurs et aux travailleurs agricoles n'auront pas d'incidence sur le commerce.

Rôle de AAC

- S'assurer que le conseil sectoriel agricole comprends santé et sécurité
- Collaborer avec l'agence de santé publique pour continuer surveillance de données
- Collaborer avec Service Canada pour assurer l'accès au centres de petit enfance en régions rurales
- Déclarer en publique que la santé et sécurité de ceux qui travaille dans le domaine agricole est important

Projet de loi canadien?

- Engagements par le gouvernement fédérale a l'échelle internationale par rapport au milieu agricole et travaux dangereux
- La ferme (9 de 10 provinces) est reconnu comme un lieu de travail

Projet de loi canadien

- Engagement financier a améliorer la santé et sécurité en milieu agricole
- Favoriser un climat de travail sécuritaire pour les fermiers et leurs familles

En raison de:

- Engagement international
- Obligation morale

A photograph of three people and a dog in a garage. In the center, a man wearing a white polo shirt, blue jeans, a baseball cap, and glasses stands with his arms crossed. To his left, a woman in a blue long-sleeved shirt and blue jeans also stands with her arms crossed. To his right, a young man in a grey t-shirt and blue jeans stands with his arms crossed. In the foreground, a black and white dog sits on the floor. The background shows a garage with a white door and various items on shelves.

**Même les superhéros
ont un partenaire**

Travaillons ensemble pour rendre votre ferme plus sécuritaire